

N°ENV/2026/93**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 septembre 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 46

Séance du lundi 28 septembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Saint-Julien-du-Sault, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 40

Mesdames et Messieurs Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Eric GALLOIS (suppléant de Guy CLUNET), Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 10 (dont 6 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, absent sans pouvoir
2. Jérôme THOMAS, absent sans pouvoir
3. Julie CARRA, pouvoir à Philippe PETIT
4. Virginie THUILLIEZ, pouvoir à Solène PRADINC
5. Mickaël PAGNOUX, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
7. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
8. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir
9. Didier MIGNON, pouvoir à Alain SATURNIN
10. Sophie GRUYER, absente sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (RPQS) - année 2023

ENV/2026/93

Conseil Communautaire du
28 septembre 2026

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (RPQS) – année 2023

(Voir le rapport en pièce jointe)

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un EPCI « ... *présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public [...] de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères...* »,

VU l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux modalités de mise à disposition du public du rapport annuel,

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des maires du 15 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

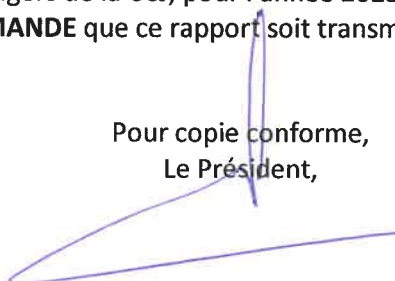
Contre : 0

Abstention : 0

-PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la CCJ, pour l'année 2023,

-DEMANDE que ce rapport soit transmis aux Maires des communes membres.

Pour copie conforme,
Le Président,


Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,


Laurence MARCHAND